L'IFAPME et les Pouvoirs locaux formeront ensemble les travailleurs publics de demain

Date

11 juillet 2022

Les agents de plus de 60 ans de la fonction publique locale auront désormais la possibilité de réduire leur temps de t en fin de carrière. Les Villes et Communes pourront engager un apprenant IFAPME pour renforcer leurs équipes et transmettre le savoir acquis par leurs plus anciens collaborateurs. C'est ce que propose un projet pilote mené par le Gouvernement wallon.

Transmettre son savoir grâce à l'Alternance

Le projet du Gouvernement wallon vise une réduction du temps de travail d'1/5 temps pour les collaborateurs proches de la retraite. Cet aménagement leur permettra charge de travail adaptée après une longue carrière.

Pour pallier l'absence partielle de ces collaborateurs, une embauche compensatoire peut être envisagée afin de transmettre les connaissances aux travailleurs de c compétences et les savoirs accumulés par les plus anciens agents sont en effet très importants et la transmission de ceux-ci est un enjeu majeur.**Pour cela, il est recom passer par la formation en alternance.**

Grâce à la formation en alternance de l'IFAPME, les pouvoirs publics pourront profiter d'une structure qui a fait ses preuves. Ainsi, Le travailleur expérimenté sera le l'apprenant ou de l'apprenante pour toute la durée de sa formation.

Avantages de l'Alternance

Un **renfort durable**

Un apprenant formé à la **culture d'entreprise** avec la possibilité de l'engager à terme

Une **formation gratuite au tutorat** ***(https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1&formation_tid[106]=106)***

L'expérience d'autres professionnels en activité transmise à l'apprenant au Centre de formation

Un **coût salarial allégé** (à partir de 313€ par mois *(https://www.ifapme.be/retributions)*). Dans le cadre du présent projet, la Région wallonne participe au financement de l'embauche compensatoire pendant 3 ans **à hauteur du coût de l'Alternance**.

Renforcer le personnel de façon optimale

Les apprenants IFAPME pourront renforcer les équipes publiques locales dans un autre domaine que celui des collaborateurs bénéficiant de la réduction du temps est important que les Pouvoirs locaux utilisent l'outil afin de garantir l'efficacité et l'optimisation de leurs services communaux.

Comme de nombreuses entreprises, les Pouvoirs locaux peinent parfois à trouver du personnel qualifié. Ils pourront donc**former directement leurs futurs collaborate collaboratrices à leur fonctionnement et à leurs valeurs.**

Les Ministres Collignon et Borsus, l'Administratrice de l'IFAPME, Raymonde Yerna et la Directrice de l'IFAPME Liège-Huy-Verviers, Anne-Sophie Joskin entourés des Pouvoirs locaux et de l'IFAPME.

Quels publics sont concernés ?

Pouvoirs locaux

Le régime vise les agents, statutaires et contractuels, qui réunissent les conditions suivantes :

des niveaux D et E ;

âgés de 60 ans et plus ;

et exerçant un métier pénible

La pénibilité sera déterminée par les autorités locales, en concertation avec les organisations syndicales. Le pouvoir local est l'instance la plus appropriée pour définir l considérées comme pénibles au sein de son organisation.

Formation en alternance

Se former en alternance au sein des Pouvoirs locaux sera accessible à toutes et tous, en fonction des différents métiers à pouvoir dans chaque administration communa

adéquation au catalogue de formations IFAPME *(https://www.ifapme.be/catalogue)* .

Formations pour jeunes dès 15 ans

Formations pour adultes à partir de 18 ans

Demandeurs d'emploi

Un projet pilote du Gouvernement wallon

Le projet a vu le jour à l'initiative du **Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Christophe Collignon**. Le Gouvernement wallon a marqué son accord pour le lancement d

expérience pilote de trois ans.

> *«Nous avons réfléchi à **un outil qui permette aux employeurs d'aménager les fins de carrière des agents, en maintenant le niveau de productivité d l'organisation et en tenant compte de la situation familiale ou de santé des travailleurs.** Par ailleurs, la mesure que nous mettons en place vise aussi meilleure répartition du temps de travail, particulièrement pour prendre en compte la pénibilité de certains métiers. Quand vous avez commencé jeune et qu vous a usé, à partir d'un certain moment, il faut pouvoir réduire sa charge. C'est vrai pour des raisons de santé et de bien-être du travailleur, mais aussi pou des services rendus au citoyens», a notamment commenté le ministre Christophe Collignon.*

Le **Ministre en charge de l'IFAPME, Monsieur Willy Borsus,** est convaincu de la plus de value de l'Alternance dans le projet :

> *"Dans le cadre de la mesure Réduction Temps de Travail (RTT), nous avons décidé de booster le partenariat entre l'IFAPME et les Pouvoirs locaux. **L'IFAP propose plusieurs formations qui peuvent correspondre aux métiers visés par la mesure RTT.** La gestion de fin carrière et l'accueil des apprenants e tant pour les jeunes qui cherchent de l'expérience et de l'expertise que pour les personnes en fin de carrière qui ont besoin de diminuer leur temps de trava cercle vertueux auquel je crois et j'adhère."*

Intéressé par une formation à l'IFAPME ?

> Découvrez notre catalogue de formations *(https://www.ifapme.be/catalogue)*

> Contactez-nous via notre formulaire de contact *(https://www.ifapme.be/nous-contacter)* ou adressez-vous directement au Service Alternance *(https://www.ifapme.b*

le plus proche de chez vous